



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Caisse Nationale d'Allocations Familiales
A l'attention de Monsieur Vincent MAZAURIC
32 Avenue de la Sibelle
75014 Paris

Paris, le 11 janvier 2019

Objet : réaction aux bonus et à l'évolution de la PSU

Monsieur le Directeur,

Lors de la publication de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion entre la CNAF et l'Etat, nous nous étions réjouis des orientations politiques retenues et notamment de la prise en compte de la notion d'investissement social qui sous-tend nos actions communes dans le champ de la petite enfance.

Lors des différentes rencontres que nos fédérations ont pu avoir avec la CNAF, nous vous avons collectivement exprimé notre satisfaction de voir notamment figurer au même niveau la conciliation vie personnelle – vie professionnelle ainsi que la lutte contre les inégalités. Par ailleurs, membres actifs du Comité Partenarial de la CNAF nous avons eu le sentiment d'avoir été entendus lors des différents échanges et retours que nous avons pu vous soumettre.

Aujourd'hui nous me permettons de revenir vers vous afin de réagir face à la mise en œuvre concrète de ces orientations politiques.

La toute récente lettre circulaire en date du 21 novembre dernier sur les bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » décrit les modalités de financement des EAJE concourant à la réduction de ces inégalités sociales.

Tout d'abord, nous tenons à reconnaître que la mise en place de ces bonus sur l'ensemble des places agréées vient indubitablement soutenir le projet social porté par les établissements en pérennisant leur financement indépendamment de leur fréquentation. C'était une demande forte des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Pour autant, lorsque l'on observe en détail le principe du **bonus « mixité sociale »**, valeur qui nous est chère, on se rend compte qu'il cible principalement les structures dites « spécialisées », dont l'objet principal est d'accueillir ces publics pauvres. Par conséquent, ce nouveau bonus ne va en aucun cas favoriser une véritable inclusion sociale de ces publics.

Nos gestionnaires s'impliquent au quotidien pour favoriser l'accueil de tous les enfants en milieu ordinaire. Aussi, s'agissant du **bonus « inclusion handicap »**, nous comptons sur l'élargissement du critère de l'AAEH. En effet, comme vous l'ont déjà fait remonter nombre de fédérations, le critère de l'AAEH est un critère trop restrictif et trop prématuré au regard d'un diagnostic qui, pour un enfant en situation de handicap, survient rarement sur la période 0-3 ans.

Nous attendrons donc les modalités 2020 de l'octroi de ce bonus car au regard des données d'activités 2017 de nos EAJE, peu d'entre eux bénéficieront d'un bonus « inclusion handicap » en 2019.

Pour illustrer notre propos, vous trouverez en annexe à ce courrier plusieurs chiffres issus des différents signataires.

Par ailleurs, avec la nouvelle COG 2018-2022, il a été annoncé que 2019 serait une année blanche pour les gestionnaires d'EAJE sans revalorisation de la PSU, cette **absence d'évolution de la PSU** devant être compensée par les bonus.

Mais combien d'EAJE vont véritablement en bénéficier ? Sur environ 430.000 places en accueil collectif dénombrés en France, vous prévoyez que le bonus « mixité sociale » concerne 90.000 places entre 2019 et 2022 et 111.000 places sur la même période pour le bonus « inclusion handicap », soit en moyenne 50.000 places pour les 2 bonus par an. Ces 50.000 places moyennes ne représentent que 11,6 % de l'offre. En conséquence, la très grande majorité des EAJE ne verront donc pas la non revalorisation de la PSU compensée par l'un de ces 2 bonus.

Enfin, la CNAF réfléchit à une **revalorisation des participations familiales pour 2019 et les années suivantes**. Outre la perte de pouvoir d'achat prévu pour les familles chaque année de la revalorisation, celle-ci va mécaniquement avoir pour effet d'augmenter le montant moyen des participations familiales de tous les EAJE et d'exclure mathématiquement certains EAJE du périmètre du bonus « mixité sociale ».

Donc au regard ces données, nous tenons à exprimer notre vive inquiétude quant à la situation financière de nos EAJE en 2019 :



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Fédération
des acteurs de
la solidarité



F N A P P E
Fédération Nationale des Associations Pour la Petite Enfance



- Peu de bonus « mixité sociale » voire même encore moins en cas de revalorisation des participations familiales ;
- Peu de bonus « inclusion handicap » du fait du critère de l'AAEH ;
- Absence de revalorisation de la PSU 2019

Vous connaissez notre engagement pour que chaque enfant puisse bénéficier d'un accueil adapté à ses besoins et à celui de sa famille. Parce que nous souhaitons pouvoir porter une offre de qualité, nous espérons vivement que des efforts pourront être mis en place afin de revaloriser significativement la PSU 2019 et/ou engager une réflexion sur les modes de calcul des différents bonus.

Nous tenons bien évidemment à votre disposition pour évoquer ces sujets et vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Stéphanie GOYHENEIX
Présidente
ACEPP

Jean-Christophe COMBE
Directeur Général
CROIX ROUGE FRANCAISE

Florent GUEGUEN
Directeur Général
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE

Antoine PERRIN
Directeur Général
FEHAP

Noëlle BUTON
Présidente
FNAPE

Albert LAUTMAN
Directeur Général
MUTUALITE FRANCAISE

Jérôme VOITURIER
Directeur Général
UNIOPSS

Annexe : Exemple d'évaluation de l'impact des bonus au sein de nos réseaux



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Annexe : Exemples d'évaluation de l'impact des bonus au sein de nos réseaux

Bonus « mixité sociale »

Réseau Générations Mutualistes

Sur 142 EAJE mutualistes dont nous avons les informations :

- Les familles payant moins de 1€/h représentent en moyenne dans notre réseau 36% des familles de nos EAJE (vs 20% à l'échelle nationale)
- ... mais les participations familiales moyennes s'élèvent à 1,47 €/h, preuve de mixité ;
- 31 EAJE accueillent plus de 50% de familles payant moins de 1€/h mais seuls 22 d'entre eux ont des participations familiales inférieures à 1,25 €/h ;
- Sur 142 EAJE, 33 EAJE pourront bénéficier du bonus mixité, seuls 9 EAJE ont des participations familiales moyennes inférieures ou égales à 0,75 €/h.

Croix Rouge Française

Sur 60 EAJE seuls 11 EAJE ont un prix horaire moyen facturé inférieur à 1,25 euros alors qu'en moyenne ils accueillent 30% d'enfants dont les parents paient moins d'un euro de l'heure.

Crescendo – adhérent Fehap

En 2017, sur 28 EAJE Crescendo (hors MP parisiens)

- Les familles payant moins de 1€/h représentent en moyenne dans notre réseau 36% des familles de nos EAJE
- Les participations familiales moyennes s'élèvent à 1,77 €/h
- 9 EAJE sur 28 accueillent plus de 50% de familles payant moins de 1€/h
- Sur 28 EAJE, 6 EAJE pourraient bénéficier du bonus mixité, seul 1 EAJE a des participations familiales moyennes inférieures ou égales à 0,75 €/h.

Association ESPEREM, adhérente du réseau FAS

Pour une crèche collective de 16 places, 11 familles (soit 70% des familles accueillies) paient moins de 0,60 € de l'heure (en dessous du seuil de pauvreté) avec pourtant une moyenne annuelle de participation de 1,32€ de l'heure.



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Bonus « inclusion handicap »

Réseau Générations Mutualistes

Parmi 162 EAJE mutualistes, en 2017 :

- 62 EAJE accueillent des enfants bénéficiaires de l'AEEH soit 38 % ;
- Parmi les 62 EAJE accueillant des enfants bénéficiaires de l'AEEH, ces enfants représentent moins de 5% des enfants dans 60 EAJE
- Sur les 62 EAJE accueillant des enfants bénéficiaires de l'AEEH, le taux moyen de ces enfants est de 2,2%

Croix Rouge Française

Pour les 60 EAJE de la Croix Rouge Française, en moyenne ils n'accueillent pas plus de 5% d'enfants bénéficiant de l'AEEH

Crescendo – adhérent Fehap

Sur 28 EAJE Crescendo en 2017 (hors MP parisiens) :

- 13 EAJE accueillent des enfants bénéficiaires de l'AEEH soit 46 % de nos EAJE ;
- Parmi les 13 EAJE accueillant des enfants bénéficiaires de l'AEEH, ces enfants représentent moins de 5% des enfants dans 11 EAJE
- Sur les 13 EAJE accueillant des enfants bénéficiaires de l'AEEH, le taux moyen de ces enfants est de 3,2%